

PROCÈS-VERBAL : SÉANCE DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 11 janvier 2024, se réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence, M. Hubert PARIS, Maire.

Présents : Hubert PARIS, Caroline BOURGOIN, Florian LAFRESNAYE, Jennifer TEIXEIRA, Michel HUREAU, Sébastien KNOLL, Dominique LECLERC, Céline ROBERT.

Absent non excusé : Mohammed KHARMOUDY.

Secrétaire de séance : Michel HUREAU.

DEMANDE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

M. le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques et/ou suggestions sur le Procès-Verbal du 23 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2023 tel qu'il est rédigé.

DEFINIR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE_{nR}) SUR LA COMMUNE (BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAE_{nR})

M. le Maire présente au Conseil Municipal les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à la loi, une consultation du public pour présenter le projet a été effectuée du mercredi 06 décembre au 31 décembre 2023 avec un cahier de doléances.

M. le Maire propose deux zones avec des énergies renouvelables :

➤ **La Campagne :**

- Agrivoltaïque avec une zone de sécurité de 100 m autour des bâtiments,
- Photovoltaïque pour les hameaux,
- Méthanisation,
- Hydroélectricité,
- Géothermie,
- Biomasse.

➤ **Le Centre bourg du Village :**

- Photovoltaïque sauf toit de l'Eglise,
- Géothermie,
- Biomasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de zone d'accélération des énergies renouvelables ci-dessus. Le Conseil Municipal a voté contre l'énergie renouvelable Eolien. Ci-joint en annexe les cartographies ZAE_{nR}.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SMAEP DE BESSE SUR BRAYE

M. le Maire évoque au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2022 du SMAEP (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable) de Bessé sur Braye. Ce rapport a été transmis par messagerie à l'ensemble du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2022 du SMAEP de Bessé sur Braye.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Vœux du Maire avec remise des prix du concours du fleurissement.
- Boulangerie : 10 candidatures dont 2 vraiment intéressées.
- Dépôt de pain mis en place par des bénévoles du village tous les matins du mardi au dimanche entre 9h00 et 11h00 à la boulangerie.
- Distribution du Bulletin Municipal fin janvier.
- Passage de l'épaveuse semaine 4.
- Nettoyage de la rivière courant mars 2024 plus un rappel aux propriétaires de leurs obligations concernant l'entretien de la rivière.
- Plantation de charmes au cimetière recherche de volontaires pour cette plantation.
- Réunion le jeudi 1^{er} février 2024 le Maire rencontre l'inspectrice de l'éducation nationale du secteur.
- Aménagement des marches intérieures de la salle des fêtes : installation d'une rampe centrale prolongement des côtés.
- Changement des ampoules LED pour l'éclairage du bourg.
- Changement du batteur et de la chambre de pousse de la boulangerie.

La séance est levée à 21 heures 03.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 15 février 2024 à 20 heures.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.

